

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

## ENQUÊTE PUBLIQUE OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) - PROLONGATION

► **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale, rubrique 2980-1 de la nomenclature des ICPE, concernant la création d'un parc éolien **Les Fossettes** constitué de 4 aérogénérateurs et de 1 poste de livraison

► **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : commune de LE GAULT-SAINT-DENIS

► **MAÎTRE D'OUVRAGE** : SAS PARC ÉOLIEN DE MESLAY-LE-VIDAME (SPEMLV) (siège social 7 Center Immeuble L'Altis - 521, rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER )

► **DURÉE DE L'ENQUÊTE PROLONGÉE** : 52 jours, du mardi 19 septembre à 9h00 au jeudi 9 novembre 2023 à 17h00

► **LE DOSSIER** : Les pièces du dossier, en version papier dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairie de LE GAULT-SAINT-DENIS, aux jours et heures d'ouverture au public. Le dossier complet est consultable sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-des-fossettes-le-gault-saint-denis>. Le dossier sera également consultable depuis le site internet de la préfecture : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours> et à la Préfecture, place de République à Chartres, sur un poste informatique, pendant les horaires d'ouverture au public.

Les avis des conseils municipaux des communes mentionnées ci-dessous ainsi que ceux des conseils communautaires des Communautés de Communes du Bonnevalais, Entre Beauce et Perche et Cœur de Beauce et de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole seront insérés sur le site internet de la préfecture mentionné ci-dessus.

► **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de Monsieur Patrick BILLAS, Gérant BAE – [patrick.billas@bae-energie.com](mailto:patrick.billas@bae-energie.com)

► **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : Monsieur Bernard LEGROS, Ingénieur de l'armement en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public en mairie de Le Gault-Saint-Denis – 8 place de l'Église – aux jours et heures suivants :

DATES	HEURES
mardi 19 septembre 2023	9h00 à 12h00
mercredi 27 septembre 2023	14h00 à 17h00
samedi 7 octobre 2023	9h00 à 12h00
vendredi 20 octobre 2023	14h00 à 17h00
jeudi 9 novembre 2023	14h00 à 17h00

Monsieur Laurent DANE, chef de projets informatiques, a été désigné en qualité commissaire enquêteur suppléant.

► **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- sur le registre papier ouvert à cet effet, en mairie de Le Gault-Saint-Denis ;
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences en mairie de Le Gault-Saint-Denis (observations et propositions orales ou écrites);
- par voie postale, adressées à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Le Gault-Saint-Denis à l'adresse susvisée. Les observations remises ou adressées au commissaire enquêteur seront annexées au registre d'enquête ouvert dans cette commune
- à l'adresse électronique suivante : [projet-eolien-des-fossettes-le-gault-saint-denis@mail.registre-numerique.fr](mailto:projet-eolien-des-fossettes-le-gault-saint-denis@mail.registre-numerique.fr)

► **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES :**

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies de Le Gault-Saint-Denis, Alluyes, Meslay-le-Vidame, Boncé, Montboissier, Bonneval, Moriers, Bouville, Neuvy-en-Dunois, Fresnay-le-Comte, Pré-Saint-Evrault, La Bourdinière-Saint-Loup, Pré-Saint-Martin, Villars, Les Villages Vovéens, Vitray-en-Beauce et Luplanté (communes comprises dans le périmètre d'affichage prévu à l'article R. 181-36 du code de l'environnement, dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet), et à la préfecture d'Eure-et-loir – DC- bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-loir <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

► **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé.